



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 56566

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude de la fédération des médecins de France face à la nouvelle baisse de cotation de certains actes médicaux et ses conséquences sur le développement de la numérisation en radiodiagnostic. La numérisation en radiodiagnostic est une avancée technologique majeure dans le domaine de la radiologie médicale. Par la modification du contraste et l'agrandissement des images numérisées, elle permet aux médecins de visualiser des lésions de très petit volume qui demeurent indétectables avec la radiologie conventionnelle. Elle permet en outre le travail en réseau, notamment le transfert d'image qui s'avère être particulièrement utile pour l'élaboration des diagnostics, ainsi qu'un traitement écologiquement propre du film numérique. Alors que d'autres pays ont récemment fait le choix politique d'augmenter leurs dépenses de santé, la nouvelle baisse de cotation des actes médicaux aura inéluctablement, de l'avis des responsables de la fédération des médecins de France, des conséquences négatives sur le développement d'une technologie radiologique innovatrice et moderne. Il lui demande quelle mesure elle entend prendre afin que notre pays puisse développer les technologies médicales les plus avancées et perdurer ainsi dans la voie de la qualité des soins pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56566

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 247